

Guide de sécurité complémentaire de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Partie A – Restrictions de diffusion multiples : Guide de sécurité							
À remplir en plus de la question 7.b) de la LVERS lorsque des restrictions de diffusion sont mentionnées dans le présent document. Indiquer le niveau de renseignements auquel les restrictions de diffusion s'appliquent. Préciser dans le tableau si un niveau de renseignements comporte plusieurs restrictions (p. ex., une partie des renseignements SECRET porte la mention Réservé aux Canadiens, alors que le reste des renseignements n'est visé par aucune restriction de diffusion).							
Renseignements canadiens							
Restriction relative à la citoyenneté	PROTÉGÉ			CLASSIFIÉ			
	A	B	C	CONFIDENTIEL	SECRET	TRÈS SECRET	TRÈS SECRET (SIGINT)
Aucune restriction de diffusion	X	X		X	X		
À ne pas diffuser							
Limité à : CANADA/ÉTATS-UNIS	X	X		X	X		
Résidents permanents inclus*							
Renseignements de l'OTAN							
Restriction relative à la citoyenneté	OTAN SANS CLASSIFICATION		OTAN DIFFUSION RESTREINTE	OTAN CONFIDENTIEL	OTAN SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	
Tous les pays de l'OTAN							
Limité à :							
Résidents permanents inclus*							
Renseignements étrangers							
Restriction relative à la citoyenneté	PROTÉGÉ			CLASSIFIÉ			
	A	B	C	CONFIDENTIEL	SECRET	TRÈS SECRET	TRÈS SECRET (SIGINT)
Aucune restriction de diffusion	X	X		X	X		
Limité à : CANADA/ÉTATS-UNIS	X	X		X	X		
Résidents permanents inclus*							
Renseignements COMSEC							
Restriction relative à la citoyenneté	PROTÉGÉ			CLASSIFIÉ			
	A	B	C	CONFIDENTIEL	SECRET	TRÈS SECRET	TRÈS SECRET (SIGINT)
À ne pas diffuser							
Limité à :							
Entrepreneur intégré du MDN SEULEMENT (accès aux marchandises contrôlées)							
Restriction							
Cote de sécurité SECRET avec mention Réservé aux Canadiens							

* Lorsque des restrictions de diffusion sont indiquées, préciser si les résidents permanents peuvent être inclus.

Guide de sécurité complémentaire de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Partie B – Niveaux multiples d’enquête de sécurité sur le personnel : Guide de classification de sécurité			
À remplir en plus de la question 10.a) de la LVERS lorsque plusieurs niveaux d’enquête de sécurité sur le personnel sont indiqués dans le présent document. Indiquer les niveaux d’enquête de sécurité sur le personnel requis pour des portions données du travail ou de l’accès visés par le contrat.			
Niveau d’autorisation de sécurité du personnel (p. ex. Fiabilité, Secret)	Poste/Description/Tâche	Accès aux emplacements et/ou aux renseignements. Niveaux de renseignements auxquels l’employé aura accès.	Restriction relative à la citoyenneté (le cas échéant)
Secret	Travaux techniques, réparation des pièces du système de conduite de tir AN/SPG-516 Mk4 (CEROS-200)	Nécessaire pour accéder aux arsenaux maritimes du MDN, aux navires canadiens de Sa Majesté et aux sites côtiers du MDN. Certains aspects du système sont classifiés jusqu’au niveau SECRET (Canada et États-Unis seulement).	CANADA/ÉTATS-UNIS
Secret	Travaux techniques, réparation des pièces et soutien de tous les systèmes liés aux systèmes de combat de la classe Halifax, et gestion de projet globale	Nécessaire pour accéder aux arsenaux maritimes du MDN, aux navires canadiens de Sa Majesté et aux sites côtiers du MDN. Tous les renseignements sur le programme, sauf indication contraire ou à moins d’avoir obtenu une approbation.	Aucune
Fiabilité	Étapes et tâches limitées aux fins de l’exécution du programme (s’il y a lieu) qui sont expressément désignées comme sans classification, ou approuvées comme telles	Zones limitées des installations de production du fabricant, étapes ou tâches limitées aux fins de l’exécution du programme et/ou renseignements limités sur le programme (le cas échéant) qui sont expressément désignés comme sans classification, ou approuvés comme tels.	Aucune

Guide de sécurité complémentaire de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

		<p>Visites non classifiées (limitées) expressément approuvées des installations du MDN.</p>	
<p>Aucune autorisation de sécurité</p>	<p>Étapes et tâches limitées aux fins de l'exécution du programme (s'il y a lieu) qui sont expressément désignées comme sans classification ou approuvées comme telles, ou qui ne sont pas de nature délicate.</p>	<p>Zones limitées des installations de production du fabricant, étapes ou tâches limitées aux fins de l'exécution du programme et/ou renseignements limités sur le programme (le cas échéant) qui sont expressément désignés comme sans classification ou approuvés comme tels, ou qui ne sont pas de nature délicate. Le personnel n'ayant pas d'autorisation de sécurité doit être escorté.</p> <p>Visites non classifiées ou de nature non délicate (limitées), expressément approuvées, des installations du MDN. Le personnel n'ayant pas d'autorisation de sécurité peut accéder uniquement aux zones publiques, comme l'aire de réception, et doit être escorté.</p> <p>Aucun renseignement classifié, protégé ou de nature délicate (y compris les marchandises contrôlées et celles visées par l'ITAR) ne doit être fourni au personnel n'ayant pas d'autorisation de sécurité.</p>	<p>S. O.</p>

Guide de sécurité complémentaire de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Partie C – Sauvegardes/Support pour la technologie de l'information (TI) – 11d =
oui

Les exigences en matière de sécurité de la TI doivent être précisées dans un document technique distinct qui doit être joint à la LVERS.

AUTRES INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

--